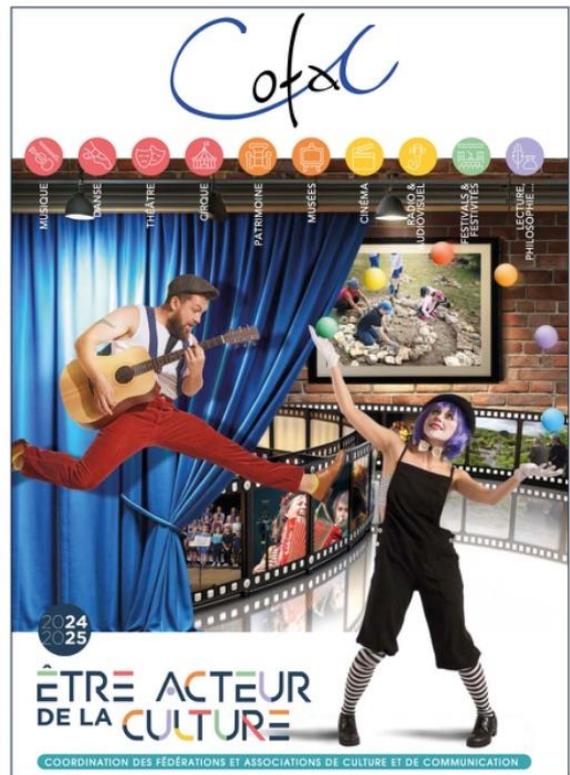


# 25 ANS Cofac



## RAPPORT MORAL

## RAPPORT D'ACTIVITÉS



# 2024

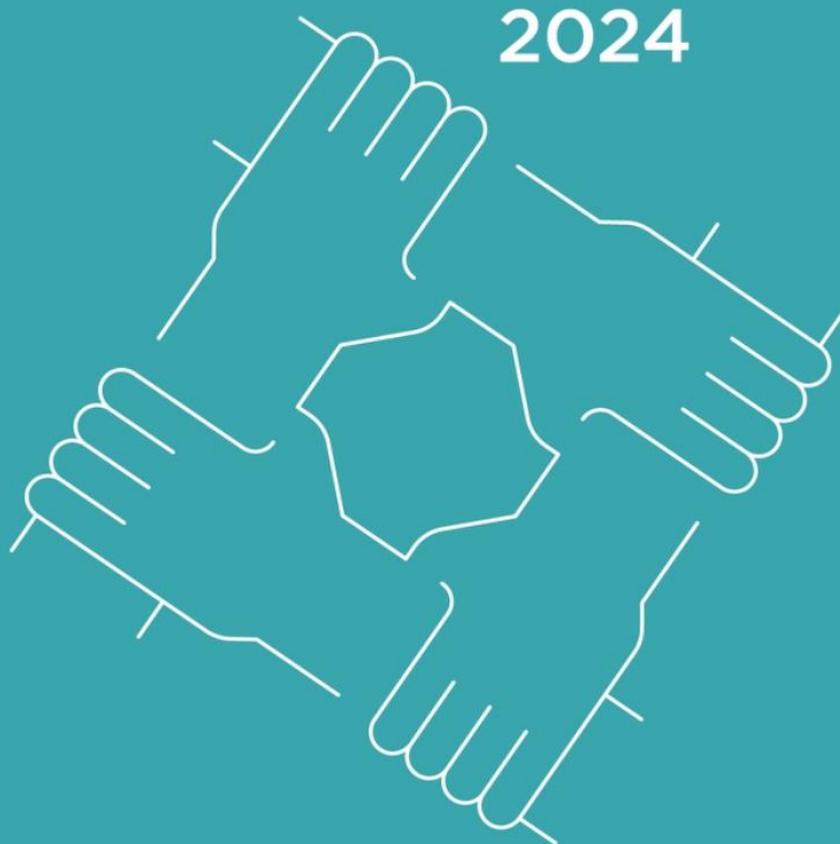
Assemblée Générale, le 15 mai 2025



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

# RAPPORT MORAL

## 2024



Assemblée Générale, le 15 mai 2025



**Marie-Claire MARTEL**  
Présidente

Mesdames, Messieurs, chers membres et partenaires de la COFAC,

L'année écoulée a été une nouvelle fois marquée par l'engagement constant de la COFAC en faveur des droits culturels, de la reconnaissance des associations culturelles et du soutien à l'ensemble des acteurs associatifs qui font vivre la culture sur tous les territoires.

### Une représentation toujours plus forte de la diversité culturelle

En 2024, la COFAC a réuni **29 fédérations et associations nationales culturelles** parmi les plus représentatives. Ces structures œuvrent dans l'ensemble des champs de la culture : **Patrimoine, le Théâtre, les Musées, la Musique** (écoles, ensembles vocaux, instrumentaux et musiques traditionnelles), la **Danse, le Cinéma et les Radios, le Cirque, l'Éducation populaire, les organisateurs de Spectacles Historiques et de Festivités...**

Cette diversité est la force vive de notre coordination, et l'illustration concrète de la richesse de la vie associative culturelle en France.

### La culture comme levier d'intérêt général et fondement de la société

Depuis plus de 25 ans, la COFAC défend une vision forte et humaniste de la culture : celle d'un **droit fondamental**, vecteur d'**intérêt général, d'émancipation** et levier de **cohésion sociale**. Nous partageons une conviction intime : il ne peut y avoir de démocratie pleine et entière sans **démocratie culturelle**, où chaque citoyen est reconnu comme **acteur de la culture**, et non simple spectateur ou consommateur.

Cette vision implique un partenariat étroit avec les pouvoirs publics, et notamment avec le **ministère de la Culture et le ministère chargé de la Vie associative**, dans le but de massifier la **démocratisation culturelle** et de construire une société plus solidaire et inclusive.

### Un rôle structurant pour le secteur associatif culturel

La COFAC est un instrument collectif de reconnaissance et de structuration du monde associatif culturel. Elle permet à ses membres de réfléchir ensemble à l'évolution du secteur, faire valoir leurs propositions et agir de manière concertée dans l'élaboration des politiques publiques.

Nos travaux portent notamment sur :

- La **pratique en amateur**, qui concerne plus de 22 millions de personnes en France ;
- Le rôle central des associations dans l'**éducation artistique et culturelle (EAC)** à l'école et tout au long de la vie ;
- Les **besoins en financement** des structures et de leurs réseaux ;
- Les **ressources humaines associatives**, salariées comme bénévoles ;
- La **structuration du secteur culturel associatif** ;
- La **transition écologique** du secteur ;
- La **prévention des violences** ;
- Le **développement territorial** ;
- Les **droits culturels** ;
- Les **enjeux européens**.

## Un engagement renforcé en 2024

La COFAC a poursuivi en 2024 son action auprès des **350 000 associations culturelles** du pays. Nous avons apporté des réponses concrètes à leurs questionnements, et relayé leurs besoins auprès des pouvoirs publics. Parmi les enjeux majeurs cette année nous avons porté dans le débat public le sujet de **l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques** sur les manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire.

L'année 2024 a été fortement axée sur la pérennisation et la prise de responsabilité des bénévoles, le renouvellement des cadres. La première édition du **Guide du parcours de responsable bénévole** a vu le jour. Construit collectivement dès le départ, ce guide a vocation à évoluer au fil des rencontres sur le terrain et à s'enrichir des retours et des expériences partagées. Nous allons maintenant aller le présenter dans les territoires en partenariat avec la SMACL, la FNADAC, la FNCC et l'AMRF.

Nous avons travaillé sur **l'emploi dans le secteur culturel**, via notre implication dans le **CRDLA Culture**, aux côtés d'Opale et en lien avec **Hexopée**, syndicat employeur du champ associatif.

Nous avons participé aux manifestations de nos partenaires comme le **Mouvement associatif**, la **FNADAC** ou **SMACL Assurances et UP Coop**.

## Les Rencontres Culture 2024 : un temps fort pour la réflexion collective

Les 4èmes **Rencontres Culture**, organisées par la COFAC en décembre, ont permis de faire émerger constats, analyses et propositions autour de quatre axes majeurs : **Engagement bénévole, Droits culturels et cohésion sociale, Pratiques en amateur, Dialogue culturel sur les territoires**.

Ces Rencontres ont aussi été l'occasion de présenter en avant-première un outil très attendu : le *Guide du parcours de responsable bénévole*, destiné à accompagner les bénévoles de terrain dans leur engagement.

Une table ronde, intitulée « *Pour une culture commune et une émancipation solidaire dans une société fragmentée et un contexte budgétaire difficile* », a permis d'aborder collectivement des enjeux de fond tels que la construction des identités culturelles individuelles et collectives, les processus d'élaboration d'un commun culturel, et le partage des ressources culturelles à l'échelle locale.

## L'éducation populaire comme fondement commun

Les membres de la COFAC s'inscrivent pleinement dans les valeurs de l'éducation populaire, qui constitue un socle commun d'action, de réflexion et de transformation sociale.

C'est dans ce cadre que nous avons obtenu **l'agrément "Jeunesse et Éducation Populaire"**, reconnaissance importante de notre engagement dans cette voie.

## Une avancée juridique majeure

Après une longue période d'incertitude, nous avons reçu une **décision favorable du Tribunal Administratif** dans le cadre de notre recours contre la réponse de l'administration fiscale à notre demande de rescrit mécénat.

Cette victoire renforce notre capacité d'action et redonne un souffle bienvenu à notre mission de plaidoyer.

Je tiens, pour finir, à saluer **l'engagement intense et exceptionnel des bénévoles de notre Bureau**. C'est grâce à leur implication sans faille que la COFAC peut continuer de remplir les missions que se donnent collectivement ses membres, au service de la culture, de l'émancipation, et d'une vie associative libre et vivante.

C'est aussi grâce à votre fidélité, à votre énergie, à votre volonté de faire ensemble, que nous pouvons porter haut la voix de la culture associative dans les débats de société.





Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## 2024



Assemblée Générale, le 15 mai 2025

## En 2024, la COFAC compte 27 membres de droits et 2 membres associés

	MUSIQUE	DANSE	THÉÂTRE	CIRQUE	PATRIMOINE	MUSÉES	CINÉMA	RADIO & AUDIOVISUEL	FESTIVALS & FESTIVITÉS	LECTURE, PHILOSOPHIE...
<b>SPECTACLE VIVANT</b>										
À Cœur Joie	•									
Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique - anPad			•							
Confédération Française des Batteries & Fanfares - CFBF	•									
Confédération Musicale de France - CMF	•									
Conseil National des Centres de Formation de Musiciens Intervenants - CNCFMI	•									
Enfance et Musique	•	•								
Fédération d'Associations de Théâtre Populaire - FATP			•							
Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné - FUSE	•	•	•							
Fédération Française de l'Enseignement Artistique - FFEA	•	•								
Fédération Française des Écoles de Cirque - FFEC							•			
Fédération Internationale de l'École Française du Tambour - Les Tambours de 89	•									•
Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre Amateur - FNCTA			•							
Jeunesses Musicales de France - JM France	•									
Union des Fanfares et Ensembles Musicaux - UFEM	•									
<b>PATRIMOINE ET MUSÉES</b>										
Fédération des Écomusées et des Musées de Société - FEMS								•	•	
Fédération Française des Associations d'Amis de Musées - FFSAM								•	•	
Petites Cités de Caractère® de France								•		
Union REMPART								•		
<b>CINÉMA</b>										
Inter Film									•	
Territoires et Cinéma									•	
<b>ÉDUCATION POPULAIRE GÉNÉRALISTE AYANT UNE ACTIVITÉ AUTOUR DE LA CULTURE</b>										
Confédération Nationale des Foyers Ruraux - CNFR	•	•	•	•				•	•	•
Fédération Sportive et Culturelle de France - FSCF	•	•	•	•						
La Ligue de l'enseignement	•	•	•	•				•	•	•
MJC de France	•	•	•	•				•	•	•
Peuple et Culture			•					•	•	•
<b>ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS</b>										
Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques - FFFSH								•		•
Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités - FNCOF										•
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>										
Art + Université + Culture	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Association Décoïncidences										•



## Conseil d'Administration

### Membres de droits :

À Cœur Joie : Côte FERRAND-COOPER et Alain LOUISOT  
Association Décoïncidences : François L'YVONNET et Linda BRANCO  
anPad : Antoine DE LA MORINERIE, Anne-Frédérique BOURGET, jusqu'en décembre 2024 et Valérie PUJOL, à partir de janvier 2025  
CFBF : Didier MARTIN et Ludovic LEMASSON  
CMF : Mustapha BOUDJEMAI et Christophe MORIZOT  
CNCFMI : Erwan BEAUDOUIN et Emmanuel BABBI  
CNFR : Simon AUTIN et Sylvie HEYART  
Enfance et Musique : Marc CAILLARD et Julie NANEIX-LAFORGERIE  
FATP : Nadine EGEA et Jean-Marie CAPLANNE  
FEMS : Benoît POITEVIN  
FFEC : Raphaël VIGIER et Florent FODELLA  
FFEA : Pierre-Christophe BRILLOIT et Jean-Paul ALIM  
FFFSH : Roland THOMAS et Mireille BENEDETTI  
FFSAM : René FAURE et Anne-Marie LE BOCQ  
FNCOF : Arnaud THENOZ et David PETIT  
FNCTA : Gilles EL ZAIM et Suzy DUPONT  
FSCF : Pascal FONTENEAU, Audric BONAMY, jusqu'en janvier 2025 et Marie ACCETTA, à partir de janvier 2025  
FUSE : Marie-Claire MARTEL et Carine LADEVEZE  
Inter Film : Fabrice BERTRAND  
JM France : Vincent NIQUEUX et Valentin SILLET  
La Ligue de l'Enseignement : Charles CONTE et Alice SIMON  
MJC de France : Raphaël SOUYRIES, jusqu'en décembre 2024, Magali VERDIER, à partir de décembre 2024 et Patrick CHENU  
Peuple et Culture : Laura SAFIER et Line COLSON  
Tambours de 89 : Yvon ROUSSEL et Christophe GLATRE  
Territoires et Cinémas : Jacques GUENEE et Céline RECCHIA  
Union REMPART : Olivier LENOIR et Marie-Georges PAGEL-BROUSSE  
Ufem : Jean-Claude LAMURE et Astride JUND

### Membres associés :

Petites Cités de Caractère : Laurent MAZURIER  
Réseau national Art + Université + Culture : Christine VINCENT et Olivier KAHN

### Personnes physiques cooptées :

Marie-Christine BORDEAUX  
Philippe JASHSHAN  
Jean-Michel RAINGEARD

## Bureau



**Marie-Claire MARTEL**  
Présidente



**Gilles EL ZAÏM**  
Vice-président



**Vincent NIQUEUX**  
Vice-président



**Benoit POITEVIN**  
Vice-président



**Jean-Michel RAINGEARD**  
Vice-président



**Raphaël SOUYRIS**  
Vice-président  
*jusqu'en décembre 2024*



**Olivier LENOIR**  
Trésorier



**Côme FERRAND-COOPER**  
Secrétaire général



**Arnaud THÉNOZ**  
Secrétaire général adjoint



**Mustapha BOUDJEMAI**  
Membre



**Marie-Christine BORDEAUX**  
Membre



**Pierre-Christophe BRILLOIT**  
Membre



**Céline RECCHIA**  
Membre



**Yvon ROUSSEL**  
Membre

## Équipe salariée



**Eva CAMPS**  
Coordinatrice nationale



**Louis MILLET**  
Chargé de communication

# LES COFAC RÉGIONALES

Pour ancrer les échanges entre ses membres et produire sa réflexion au plus près des territoires et des lieux de mise en œuvre de la politique culturelle, la COFAC développe et soutient les COFAC régionales.

Pour en savoir plus :



SCAN-ME



ÊTRE ACTEUR  
DE LA CULTURE

## ACTIVITÉS STATUTAIRES

L'Assemblée Générale s'est tenue le 16 mai 2024 au Conseil économique, social et environnemental (CESE) à Paris.

Lors de l'Assemblée Générale de la COFAC le 16 mai 2024, Marie-Claire MARTEL, Présidente, a présenté les orientations stratégiques pour l'année à venir, débattues par les administrateurs lors des Conseils d'Administration précédents. Outre le soutien apporté au quotidien par la COFAC à son réseau (représentation, appui juridique, partage de ressources et d'informations...), plusieurs nouvelles actions seront développées en 2024 et 2025.

Pour la période 2024/2025, la COFAC continue de travailler sur ce qui représente le cœur de ses actions associatives :

- la veille juridique ;
- le plaidoyer et les relations publiques ;
- l'accompagnement des associations notamment dans leurs besoins de financement ;
- l'observation et l'évaluation du secteur associatif culturel à travers le Baromètre de la COFAC ;
- l'accompagnement de la structuration du réseau et la déclinaison des Chartes d'Engagements Réciproques « Culture » avec le développement et le renforcement des COFAC régionales.

### Groupes de travail (GT)

Pour la période 2024/2025, la COFAC renouvelle les groupes :

- Le GT « **Pratiques en amateur** » fusionne avec le GT « **Droits Culturels** », co-piloté par Marie-Claire MARTEL (FUSE), Gilles EL ZAÏM (FNCTA) et Charles CONTE (La Ligue de l'enseignement).
- « **Éducation Artistique et Culturelle (EAC), Enseignement Artistique Spécialisé (EAS), Éducation Populaire (EP)** », co-piloté par Pierre-Christophe BRILLOIT (FFEA) et Raphaël SOUYRIS (MJC de France).
- « **Engagement bénévole** » piloté par Marie-Claire MARTEL et Benoit POITEVIN (FEMS).
- « **Transition écologique** », co-piloté par Olivier LENOIR (Union REMPART) et Antoine de LA MORINERIE (anPad).

La COFAC réactive l'activité des groupes suivants :

- « **Sécurité** », piloté par Arnaud THENOZ (FNCOF).
- « **Égalité homme/femme et prévention des Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuelles (VHSS)** », copiloté par Raphaël VIGIER (FFEC) et Jimena PONCE DE LEON (CMF).

La COFAC entérine également l'ouverture du groupe :

- « **Gouvernance associative** », piloté par Benoit POITEVIN (FEMS).

Les groupes de travail sont constitués de tous les membres directs ou indirects du réseau de la COFAC. Ils sont ouverts aux partenaires.

### Commission finance

Lors du Conseil d'administration du 25 avril 2024, les membres de la COFAC ont adopté la proposition faite par le Bureau de réfléchir à un nouveau mode de calcul des cotisations qui soit plus équitable sans pour autant fragiliser la trésorerie de la COFAC.

L'Assemblée Générale a adopté la création d'une Commission finance, pilotée par Olivier LENOIR, trésorier de la COFAC.

L'Assemblée Générale a été suivie de la **Réunion des Régions**, temps d'échanges entre les COFAC régionales, le Groupe de travail "Territoires" et les membres de la COFAC. Cette rencontre a permis à chaque COFAC régionale de faire un retour d'expériences de leurs projets réalisés en 2024.



Sept réunions du **Conseil d'Administration** ont eu lieu en 2024 : les 25 janvier, 22 février, 25 avril, 16 mai, 11 juillet, 26 septembre et 8 novembre.



Les **membres du Bureau** se sont réunis chaque lundi afin d'assurer une plus grande collégialité dans la gestion et l'administration de la COFAC, et d'organiser le travail des salariés et l'ensemble des activités de la semaine.

### Représentations et mandats divers

Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN représentent la COFAC au **Conseil d'administration du Mouvement associatif**.

Marie-Claire MARTEL est **Vice-Présidente du Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, elle est déléguée à la participation citoyenne et fait partie du Groupe des Associations dont les membres sont élus par le Mouvement associatif. Elle est rapporteure de l'Avis *Vers la démocratie culturelle* voté en 2017 et de l'Avis *Engagement bénévole, Cohésion sociale et citoyenneté* adopté en juin 2022.

Marie-Claire MARTEL siège au titre du CESE au **Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC)**.

Olivier LENOIR participe aux travaux du comité consultatif du **Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)**.

Céline RECCHIA siège au **Conseil d'Administration du Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (Fonjep)** et participe aux travaux de la Commission « Prospective ».

Benoît POITEVIN participe aux travaux du groupe de travail du Mouvement associatif sur la fiscalité et l'économie du secteur associatif ; les travaux ont principalement porté sur la taxe sur les salaires et les rescrits fiscaux. Il siège également au **Comité d'évaluation du Mouvement Associatif**.

Olivier LENOIR participe aux travaux de la **commission "Engagement" du Mouvement associatif**.

Benoît POITEVIN siège pour la COFAC au **Conseil d'administration de SMACL Assurances**.

### Participation aux grands rendez-vous de la vie associative et des fédérations

Participation aux **Assemblées Générales Annuelles des COFAC régionales** : Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Co-animation des **réunions des associations culturelles** du réseau de la COFAC en région.

Participation à l'**Assemblée Générale du FONJEP**.

Participation à l'**Assemblée Générale du Mouvement associatif** et de **SMACL Assurances**.

Poursuite de l'organisation et de la participation aux **Rencontres cultures bilatérales** entre la COFAC, ses membres et les associations des autres champs associatifs.

Soutien au développement de **projets innovants** (Maillages, projet de territoire du Théâtre de Gascogne en lien avec les associations des Landes).

Participation au **Salon International du Patrimoine Culturel** et aux animations organisées par l'Union REMPART.

Participation au **Salon des Maires et des Collectivités Locales** à Paris.

Interventions lors des **Rencontres des pratiques culturelles** des MJC à Sochaux.

Interventions lors de l'atelier "Démocratie culturelle : émergence et enjeux d'un nouveau groupe de travail" à l'**Université d'Automne de la FNADAC**.

Animation de l'atelier intitulé "Culture Européenne ou Europe des Cultures" lors de **Droit de Cité**, organisé par le Mouvement associatif.

Intervention lors d'une formation organisée par le **Centre national de la fonction publique territoriale** (CNFPT).

## GROUPES DE TRAVAIL

### Pratiques en amateur et droits culturels

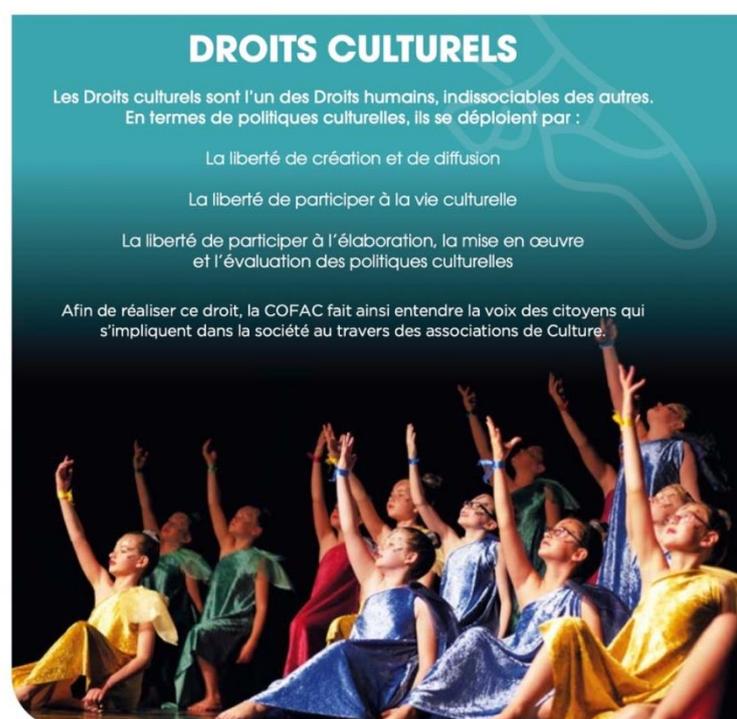
*Animation : Marie-Claire MARTEL, Gilles EL ZAÏM, Charles CONTE*

Le groupe de travail « Pratiques en amateur et droits culturels » s'est réuni tout au long de l'année. Il poursuit un double objectif : explorer l'implication des amateurs dans les manifestations culturelles, et approfondir la réflexion sur les droits culturels, notamment en lien avec la diversité linguistique régionale et les droits humains. L'enjeu est de formuler des recommandations pour une meilleure reconnaissance et prise en compte des pratiques culturelles en amateur ainsi que des droits culturels dans les politiques publiques.

Tout au long de l'année, le groupe a assuré une veille active, tant juridique que d'actualité, avec une attention particulière portée à la question des festivals et des activités culturelles dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le groupe a organisé, dans le cadre des Rencontres Culture, l'atelier sur les droits culturels et a produit une fiche : *Droits culturels : comment vivre ensemble et faire nation ?* L'enjeu majeur reste de passer d'une conception de la culture comme racine à la culture comme ressources à partager.

Les membres du groupe sont intervenus lors de plusieurs temps de concertation avec les partenaires institutionnels, syndicaux et associatifs, dont des tables rondes et des réunions de travail avec la FNCC, la FNADAC, Hexopée, France Tiers Lieux. Ils ont également participé aux Rencontres des pratiques culturelles des MJC à Sochaux et à la présentation de l'évaluation de la législation "amateurs" en Bureau du CNPS.



## Territoires

Animation : Olivier LENOIR, Côme FERRAND COOPER



Le groupe de travail « Territoires » s’est organisé autour de deux axes complémentaires visant à renforcer l’ancrage territorial de la COFAC et à outiller les associations culturelles dans leur action locale et régionale.

### Axe 1 – Dialogue avec les collectivités et structuration locale

Ce premier axe a pour objectif de réfléchir aux moyens de renforcer le dialogue entre les associations culturelles et les élus municipaux, départementaux et régionaux. Le groupe s’est penché sur plusieurs leviers : la cartographie des associations culturelles, la mise à jour de fiches d’information régionales, ainsi que le développement de stratégies de coopération entre structures locales. Il s’agit aussi de mieux comprendre la structuration associative à l’échelle des territoires et de réfléchir à des modes d’action collective permettant de défendre des causes communes, portées localement et relayées au niveau régional ou national.

### Axe 2 – Plaidoyer régional et animation du réseau des COFAC régionales

Le deuxième axe vise à soutenir les COFAC régionales en leur fournissant des outils de plaidoyer adaptés à leurs contextes spécifiques. Le plaidoyer national a été décliné à l’échelle régionale, accompagné d’éléments de langage facilitant la communication sur les enjeux du secteur associatif culturel auprès des décideurs territoriaux.

Le groupe de travail a continué son travail de structuration du réseau régional, contribuant à l’implantation et à la consolidation des COFAC régionales. Celles-ci jouent un rôle central dans le dialogue civil régional, en fédérant les associations culturelles autour de l’intérêt général, en lien avec les élus, les syndicats de salariés et d’employeurs, ainsi que les entreprises du secteur.

Le groupe a pris part activement aux réunions statutaires et thématiques des COFAC régionales et a engagé un travail spécifique sur la déclinaison régionale de la Charte d’Engagements Réciproques, signée le 15 février 2019 entre le ministère de la Culture et la COFAC.

## Éducation Artistique et Culturelle (EAC), Enseignement Artistique Spécialisé (EAS), Éducation Populaire (EP)

Animation : Marie-Christine BORDEAUX, Pierre-Christophe BRILLOIT et Raphaël SOUYRIS

Le groupe de travail a poursuivi sa réflexion sur les convergences possibles entre l’éducation artistique et culturelle, l’enseignement artistique spécialisé et l’éducation populaire.

En 2024, le groupe s’est concentré sur [le positionnement de la COFAC concernant le pass Culture](#), finalisé au début de l’année 2025.



## Transition écologique

Animation : Olivier LENOIR et Antoine de LA MORINERIE

Lancé en octobre 2024, le groupe de travail « Transition écologique » de la COFAC a réuni des représentants de membres de la COFAC autour d’un objectif commun : mieux comprendre les pratiques écologiques existantes dans le secteur associatif culturel et structurer des outils concrets pour accompagner sa transition. Ce groupe travaille à la fois sur un état des lieux des actions en cours et sur la création de guides de bonnes pratiques adaptés aux réalités du spectacle vivant, du patrimoine, du cirque ou encore du cinéma.

Les deux premières réunions ont permis de faire émerger des axes de travail prioritaires : gestion durable des infrastructures, mobilité, logistique, matériel, costumes, scénographie, et intégration de la biodiversité dans la restauration patrimoniale. Un outil d'auto-évaluation inspiré de la « Boussole de la Transition écologique » est en cours d'adaptation pour les structures culturelles, afin de leur permettre de mesurer leurs progrès et de fixer des objectifs concrets. Le groupe s'est également penché sur les freins rencontrés par les associations, comme l'absence de référentiels adaptés ou la difficulté à mutualiser les ressources.

Enfin, le groupe entend adopter une approche positive et inclusive, en valorisant les initiatives existantes comme le Festival Plouf ou le Festival du Voyage Lent, et en mobilisant les jeunes générations particulièrement sensibles à ces enjeux.

La prochaine étape consistera à recenser les bonnes pratiques sur l'ensemble du réseau COFAC et à structurer un cadre méthodologique partagé, en vue de produire un outil formel et un référentiel à diffuser largement.

### **Engagement bénévole**

*Animation : Marie-Claire MARTEL et Benoît POITEVIN.*

Ce groupe a piloté la réflexion et le travail sur [le Guide du parcours de responsable bénévole](#) consacré à l'accompagnement à la prise de responsabilités bénévoles dans les associations culturelles.

Le groupe supervise l'organisation de réunions publiques et de webinaires en partenariat avec SMACL Assurances, la FNCC, la FNADAC et l'AMRF pour promouvoir le Guide dans les territoires et auprès des collectivités.

### **Égalité-Diversité-Inclusion**

*Animation : Raphaël VIGIER et Jimena PONCE DE LEON*

Initialement nommé « Égalité femmes-hommes et prévention des Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) », ce groupe de travail a entamé ses réflexions à l'automne 2024 avec l'ambition d'aborder de manière globale les questions d'égalité, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VHSS) ainsi que d'inclusion au sein des associations culturelles. Dès le lancement du groupe, les participants ont souligné la nécessité de favoriser la parité dans les postes de direction, d'augmenter la représentation des femmes dans les conseils d'administration et de promouvoir la diversité sous toutes ses formes (sexe, handicap, origine, âge...).

Lors de la réunion du 13 novembre, les membres ont choisi de concentrer leurs premiers travaux sur la thématique de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les VHSS, considérant cette question comme prioritaire et déjà largement investie dans plusieurs réseaux. Les échanges ont mis en lumière des réalités contrastées selon les secteurs, ainsi qu'un besoin partagé d'outillage et de formation pour les responsables associatifs.

Le Conseil d'administration de la COFAC a validé la proposition du groupe de réaliser un état des lieux des ressources et des actions existantes au sein des réseaux membres. Cette cartographie permettra d'identifier les pratiques inspirantes, les besoins en outils communs et les pistes de sensibilisation à développer. Le groupe poursuivra ses travaux dans cette perspective, avec pour objectif de proposer des actions concrètes, notamment la création d'outils mutualisés et l'organisation de sessions de sensibilisation adaptées, tout en envisageant d'élargir progressivement la réflexion à l'ensemble des dimensions de la diversité et de l'inclusion.

## FORMATION DES BÉNÉVOLES

La formation des bénévoles constitue l'un des piliers de notre projet associatif. Elle vise principalement à renforcer les compétences des bénévoles des associations culturelles, à encourager le bénévolat de longue durée et à favoriser la prise de responsabilités au sein des associations, contribuant ainsi au renouvellement des instances de gouvernance.

Signée en 2022, la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour la formation des bénévoles, dans le cadre du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), a permis de réaffirmer la pertinence de cette action et son impact positif dans l'accompagnement des bénévoles, qu'ils soient élus dirigeants ou engagés de manière régulière. Elle témoigne du soutien renouvelé de l'État et de la reconnaissance accordée aux actions de notre coordination en faveur d'une vie associative culturelle libre, porteuse de participation citoyenne et contribuant à la gestion de l'intérêt général ainsi qu'à la construction du vivre-ensemble.

La COFAC participe au Comité consultatif du FDVA et contribue à la réflexion menée par la DJEPVA et le Mouvement associatif sur les dispositifs *FDVA Formation* et *FDVA Fonctionnement-Innovation*.

**FDVA** *Formation*  
FONDS POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA VIE  
ASSOCIATIVE **2024**



# LE BAROMÈTRE DE LA COFAC

Depuis janvier 2021, la COFAC documente la situation spécifique des associations culturelles.

Le baromètre de la COFAC est devenu un outil essentiel pour notre coordination. Avec deux éditions par an, il permet de suivre l'évolution de la situation des associations culturelles, de mesurer le moral des bénévoles et des responsables associatifs, et d'anticiper leurs besoins. À chaque nouvelle édition, les résultats gagnent en visibilité et sont de plus en plus relayés par les médias, soulignant à la fois l'importance du rôle des associations et des bénévoles dans le secteur culturel, et la nécessité de les soutenir. Les enseignements tirés des baromètres orientent également les actions de la COFAC, afin de porter toujours plus efficacement la voix des associations culturelles au cœur des débats publics.



## **Bénévolat de responsabilité à la peine : citoyenneté à deux vitesses**

*Du 29 novembre 2023 au 8 janvier 2024 : 441 réponses reçues*

Alors que les difficultés à recruter des bénévoles acceptant de prendre la responsabilité de l'association (président, trésorier, « noyau dur ») sont de plus en plus présentes, la formation tout au long du parcours bénévole reste très complexe à mettre en œuvre. Dans 1 association répondante sur 2, les bénévoles n'ont pas accès à une formation. Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1) et le Compte d'Engagement Citoyen (CEC), dispositifs visant à former les bénévoles, sont peu connus, trop lourds à mettre en œuvre ou mal adaptés et les moyens de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) pour remédier à cela sont très largement insuffisants.

→ <https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-7e-barometre-de-la-cofac/>



## **Les difficultés de recrutement du bénévolat de responsabilité : symptôme d'une société qui se défait / Les JOP ne ruissent pas sur les associations culturelles**

*Du 4 juin au 8 juillet 2024 : 370 réponses reçues.*

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 auront été un rendez-vous manqué pour l'Art et la Culture associative, notamment en zone rurale. 80 % des associations culturelles et artistiques n'auront eu aucune interaction avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le dispositif de l'Olympiade Culturelle n'aura été saisi que par 6% des associations répondantes, l'implication dans le parcours de la Flamme ne connaît qu'à peine un meilleur succès (8%).

Dans le même temps, les difficultés de recrutement des responsables des associations culturelles et artistiques persistent à l'identique depuis le 5e Baromètre de décembre 2022, et à ce jour 1 Bureau sur 5 est incomplet. Concernant les associations employeuses, la difficulté à recruter des bénévoles est encore plus grande puisqu'un quart d'entre elles a un Bureau incomplet.

→ <https://cofac.asso.fr/actualite/resultats-8e-barometre-de-la-cofac/>



La COFAC vous donne rendez-vous  
Le 6 décembre 2024 au CESE

pour les

# RENCONTRES 2024 CULTURE



**4 Ateliers Culture**  
entre octobre et novembre  
à distance

**1 Plénière**  
le vendredi 6 décembre au CESE  
9 place d'Iéna 75016 PARIS - de 9h30 à 17h

**Partenaires et soutiens**



Depuis 2016, la COFAC initie et organise les *Rencontres Culture*, un événement d'échanges et de co-construction sur les enjeux culturels. Ce rendez-vous rassemble des représentants associatifs, politiques et institutionnels, les autres Coordinations du Mouvement associatif (sport, tourisme, sanitaire et social, familles...) ainsi que des partenaires de l'économie sociale et solidaire, notamment des mutuelles et coopératives. L'objectif est double : prendre collectivement du recul sur les politiques culturelles, et favoriser les synergies intersectorielles autour de projets communs. Cette dynamique vise à faire évoluer les pratiques vers une « Culture avec tous », en consolidant l'effectivité des droits culturels.

Dans la continuité de l'édition précédente, et grâce à un partenariat renouvelé avec le Conseil économique, social et environnemental (CESE), les *Rencontres Culture 2024* se sont déroulées en deux temps autour d'un thème fédérateur : **l'engagement bénévole et la démocratie culturelle**.

→ De fin septembre à début novembre, les *Ateliers Culture*, organisés à distance via Zoom, ont permis de faire émerger constats et propositions autour de quatre grands axes :

- **Atelier #1** : Parcours d'engagement bénévole dans les associations culturelles, pour quoi faire ? Comment faire ?
- **Atelier #2** : Droits culturels, comment vivre ensemble et faire nation ?
- **Atelier #3** : L'amateur, un praticien à part entière, regards portés sur les pratiques artistiques et culturelles
- **Atelier #4** : Dialogue culturel sur les territoires, les associations culturelles au cœur des enjeux démocratiques et de la cohésion sociale à l'échelle territoriale



→ Le vendredi 6 décembre, la Plénière s'est tenue au CESE à Paris. Elle a permis la restitution des ateliers, la présentation en avant-première du *Guide du parcours de responsable bénévole*, et un **Grand Débat** intitulé : « Pour une Culture commune et une émancipation solidaire dans une société fragmentée ».



La présentation du Guide a été suivie d'une table ronde réunissant *(de gauche à droite sur la photo)* :

- Charles-Aymeric CAFFIN, chef du bureau du développement de la vie associative (DJEPVA)
- Christine MOSNIER, présidente de la FNCTA Comité Paris, ayant participé aux travaux d'élaboration du guide
- Didier RENAUD, mandataire de SMACL Assurances
- Céline PASTOT, directrice du Pôle Animation des réseaux chez Hexopée
- Arnaud BREUIL, directeur des partenariats et de la coopération chez Up Coop



Le Grand Débat a permis un échange riche entre les intervenants et avec les participants présents *(de gauche à droite sur la photo)* :

- Frédéric BRUSCHI, directeur des affaires culturelles de la mairie de Malakoff
- Céline CALVEZ, députée et membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
- Sylvie ROBERT, vice-présidente du Sénat et membre de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport
- Moncef ZEBIRI, danseur et chorégraphe au sein de la Compagnie Free Styles
- Pierre LUNGHERETTI, directeur délégué du Théâtre national de Chaillot

Les discussions ont porté sur les nécessaires évolutions des politiques culturelles, dans un contexte marqué par des coupes budgétaires, une perte de cohésion sociale, l'accueil de nouveaux résidents, des questionnements sur la citoyenneté et les enjeux de transition écologique.



Un événement  
co-organisé par



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication



Avec le soutien de



Pour en savoir plus :

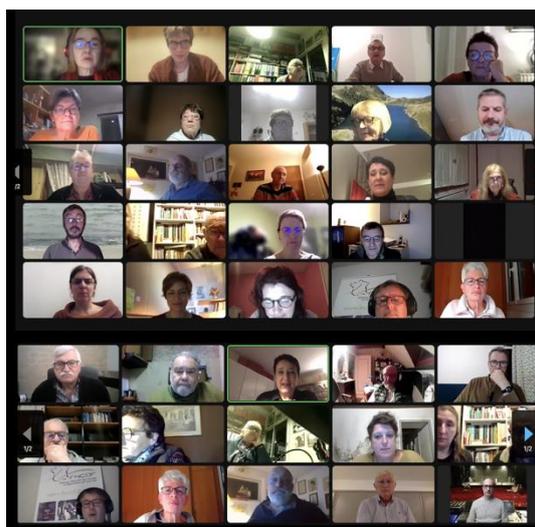
→ <https://cofac.asso.fr/actualite/retour-en-images-sur-les-rencontres-culture-2024/>

Pour en savoir plus



Scannez  
le QR code

# Guide du parcours de responsable bénévole



À l'occasion des *Rencontres Culture 2024*, la COFAC a présenté en avant-première le **Guide du parcours de responsable bénévole**. Ce document a été élaboré à partir des échanges menés avec des bénévoles de terrain lors de deux réunions en visioconférence. Leurs contributions ont été croisées avec l'expertise des membres bénévoles de la COFAC et l'appui de nos partenaires, dans une logique de co-construction. Le guide vise à fournir des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les associations culturelles en matière d'engagement et de prise de responsabilités bénévoles.

## Soutenir et accompagner l'engagement bénévole dans les associations culturelles

La mobilisation, la fidélisation, la formation et l'accompagnement des bénévoles vers des fonctions de responsabilité constituent des défis récurrents dans le monde associatif. Ces enjeux se sont accentués ces dernières années, notamment à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19, avec un impact particulièrement marqué dans le secteur culturel.

Conçu avec des responsables associatifs issus du terrain, le guide s'organise en deux parties complémentaires :

- Un premier volet propose un rappel des spécificités réglementaires propres aux activités culturelles et artistiques (statut d'entrepreneur de spectacle, organisation d'événements dans l'espace public, emploi d'artistes, etc.), ainsi qu'un panorama des ressources et dispositifs existants pour accompagner les responsables bénévoles.
- Le second volet rassemble des pistes d'actions concrètes permettant de répondre aux principaux freins identifiés à l'engagement et à la prise de responsabilités.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ce guide constitue une ressource mobilisable par les structures culturelles pour accompagner leurs démarches en matière de gouvernance et de renouvellement des instances bénévoles.

Guide du parcours de responsable bénévole



COFAC  
Commissariat aux Relations Culturelles et Artistiques  
Ministère de la Culture

## SOMMAIRE

- Le bénévolat en France
- La responsabilité du mandataire associatif en droit français
- Les associations culturelles en France
- Engagement bénévole : prendre des responsabilités au sein de son association
- Les différents freins à la prise de responsabilités et comment y répondre
- Quelques lieux ressources et dispositifs

Pour en savoir plus et télécharger le guide :

→ <https://cofac.asso.fr/actualite/guide-du-parcours-de-responsable-benevole/>

Pour en savoir plus



Scannez le QR code

## Partenaires et soutiens du Guide du parcours de responsable

MINISTÈRE DE LA CULTURE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

opale  
Culture & ESS



LE DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS  
CENTRE DE RESSOURCES CULTURELLES

AVEC LE SOUTIEN DE



Up

SMACL ASSURANCES

HEXOPÉE  
Créateurs de citoyenneté

## Relations avec le Mouvement associatif

Marie-Claire MARTEL, administratrice, et Benoît POITEVIN, suppléant, ont représenté la COFAC lors des réunions statutaires du Mouvement associatif tout au long de l'année.

Benoît POITEVIN fait partie du groupe de travail sur la fiscalité.

Olivier LENOIR participe aux travaux de la commission "Engagement".

Des membres du réseau de la COFAC ont participé à des webinaires thématiques organisés tout au long de l'année par le Mouvement associatif au niveau national et régional.

La Présidente de la COFAC a animé un atelier intitulé "Culture Européenne ou Europe des Cultures" lors de Droit de Cité tenu en janvier 2024.

## Relations avec le Centre des Ressources DLA Culture/Opale

Le Centre de Ressources DLA Culture est animé par **Opale**, qui en est l'opérateur et assure la coordination générale depuis 2004, et **L'Ufisc** et **la COFAC**, partenaires de cette mission depuis 2006, qui co-construisent ensemble les actions menées.

L'implication des salariés de la COFAC constitue pour le CRDLA Culture / Opale un atout précieux, permettant d'être en lien permanent avec les réalités, les enjeux et les besoins des associations culturelles et artistiques.

En 2024, les actions menées avec le CRDLA Culture et Opale se sont articulées autour de trois axes stratégiques :

L'appui et le conseil aux DLA départementaux et régionaux dans leurs missions d'accompagnement et d'animation territoriale ;

La conception, la diffusion et la mise à disposition de ressources pour le réseau DLA ;

La participation à la coordination du dispositif, à l'amélioration de sa qualité et à sa valorisation.

Pour atteindre les objectifs fixés par le CRDLA Culture, la COFAC a bénéficié d'un financement couvrant l'équivalent d'un tiers du temps de travail de la coordinatrice nationale et du chargé de communication. Des conventions pluriannuelles de mise à disposition de personnel ont été établies avec chacun des salariés concernés.

Les missions confiées à la COFAC portent en priorité sur :

- L'organisation de temps de sensibilisation auprès des adhérents et la communication autour du dispositif DLA ;
- La production de ressources à destination des chargés de mission DLA et des acteurs culturels ;
- La participation aux temps d'échange entre les DLA et les adhérents dans les régions.

Marie-Claire MARTEL a participé régulièrement aux réunions stratégiques organisées dans le cadre de cette mission.

## Relations avec les services de la Présidence de la République et de ceux du Premier Ministre

Les conseillers Vie associative et Culture auprès du Président de la République et du Premier ministre suivent les activités de la COFAC avec attention et les accompagnent sur ces deux sujets. Des notes sont produites en fonction des besoins et de l'actualité.

## Relations avec l'Assemblée nationale, le Sénat et les Conseils Régionaux

La COFAC, conformément à son rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics, entretient des relations avec les élus à l'Assemblée nationale et au Sénat.

La COFAC retransmet aux parlementaires les attentes et les besoins du secteur et leur a proposé des modifications ou amendements sur le PLF ou les différents projets pour propositions de Loi qui concernaient la Culture ou l'engagement bénévole.

En décembre 2024 la COFAC a interpellé les présidents des régions et les élus pour les alerter sur les impacts économiques et démocratiques des annonces de coupes budgétaires dans la Culture et la vie associative.

## Relations avec le ministère en charge de la Vie associative

La COFAC dispose d'une **Convention annuelle d'objectifs** (CAO) avec le Ministère chargé de la vie associative qui reconnaît ainsi le rôle de la coordination, tant vis-à-vis du Mouvement associatif que du champ des associations culturelles.

Les relations avec la Direction Générale de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative (DJEPVA) ont été continues et régulières. La COFAC bénéficie dorénavant d'une convention triennale relative au FDVA Formation des bénévoles.

### **Relations avec le ministère de la Culture**

Les relations avec le Cabinet et les services du ministère de la Culture ont été régulières.

L'action militante de la COFAC, autour des Droits Culturels, de la démocratisation et de la Démocratie Culturelle s'est poursuivie avec la création de la Délégation Générale à la Transmission, aux Territoires et à la Démocratie Culturelle (DG2TDC), qui a abouti en 2021. Le soutien constant et attentif apporté à la COFAC et à ses actions par la DG2TDC est majeur.

Le ministère de la Culture a maintenu le poste FONJEP culture de la coordinatrice nationale et a accordé à la COFAC une subvention pour les actions de coordination et de régionalisation.

### **Relations avec le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)**

La Présidente de la COFAC a continué ses activités de conseillère et de Vice-Présidente du CESE, poursuivant dans ce cadre la présentation de l'*Avis Vers la Démocratie culturelle*, ainsi que l'*Avis Engagement bénévole, Cohésion sociale et Citoyenneté*, lors de réunions publiques, de débats en Région et d'échanges avec les Présidents et exécutifs régionaux. De nombreux acteurs publics de terrain s'en sont emparés, et des échanges sont en cours autour de l'évolution des pratiques.

Les associations culturelles et leurs préoccupations ont trouvé place dans les orientations stratégiques du CESE et notamment dans les enjeux de résilience. Elles ont été présentées dans de nombreux avis sur les métiers de la cohésion sociale, la prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement, le bénévolat et dans les déclarations du Groupe des Associations. Plusieurs associations ont pu être auditionnées, y compris dans d'autres sections que celles de la Culture. Les bénévoles ont pu participer aux travaux sur le bénévolat et ont été accueillis au CESE pour la séance plénière de restitution de ces travaux.

Le lien avec le CESE, maison commune de la société civile, est extrêmement important et sa mise en lumière lors des Rencontres Culture

particulièrement porteur pour le dialogue civil culturel.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat, le CESE a accueilli les Rencontres Culture 2024 de la COFAC.

### **Relations avec le Haut Conseil de la Vie Associative (HCVA)**

La COFAC reste en contact avec les membres du HCVA afin de suivre leurs travaux sur les projets de loi et de décrets concernant les associations.

### **Relations avec la Fédération Nationale des Associations de Directeurs des Affaires Culturelles des collectivités territoriales (FNADAC)**

La COFAC a contribué à l'organisation de l'Université d'automne de la FNADAC, qui s'est tenue en octobre 2024. Marie-Claire MARTEL, présidente, et Marie-Christine BORDEAUX, membre du Bureau, sont intervenues dans le cadre de l'atelier « **Démocratie culturelle : émergence et enjeux d'un nouveau groupe de travail** ».

Quant à Frédéric BRUSCHI, directeur des affaires culturelles de Malakoff, il est intervenu lors des Rencontres Culture 2024.

### **Relations avec le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep)**

La COFAC a intégré le Conseil d'administration du Fonjep le 1er juillet 2021. Représentée par Céline RECCHIA, elle y participe régulièrement et y défend les enjeux spécifiques des associations culturelles.

La représentante de la COFAC a participé à la Commission prospective.

### **Relations avec l'Agence du Service Civique**

La COFAC participe à la promotion du dispositif et encourage l'engagement des volontaires du Service Civique au sein de son réseau.

### **Relations avec HEXOPEE**

Le partenariat avec Hexopée a été formalisé en 2022 par la signature d'une convention entre nos deux structures. Nos échanges sont réguliers, tout comme notre participation réciproque à divers événements.

## Relations avec la SAS pass Culture

La COFAC soutient les objectifs du pass Culture, qui vise à proposer aux jeunes un large éventail d'offres culturelles, favorisant la découverte de nouvelles pratiques et la construction de parcours culturels diversifiés. Elle relaie régulièrement ces dispositifs auprès de son réseau associatif, convaincue de l'importance d'un accès facilité à la culture pour tous les jeunes. La relation avec la SAS pass Culture s'inscrit ainsi dans une démarche commune de promotion de la diversité des pratiques artistiques et culturelles.

Fin 2024, la COFAC a engagé une réflexion face à la baisse significative des financements alloués à la part collective du pass Culture et a produit en 2025 [une note de positionnement](#).

## Relations avec France Tiers-Lieux

La COFAC est membre de France Tiers-Lieux depuis 2022 et relaie son actualité auprès de ses adhérents.

## Relations avec l'Union Fédérale des Structures Culturelles (UFISC)

Dans le cadre de la convention avec le CRDLA Culture, la COFAC et l'UFISC se rencontrent régulièrement lors des réunions organisées par OPALE afin de coordonner leurs actions.

## Relations avec nos partenaires de l'Économie sociale et solidaire (ESS)

Les relations de la COFAC avec ESS France, le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRESS) et le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) s'effectuent principalement par l'intermédiaire du Mouvement associatif, compte tenu des moyens humains limités de la COFAC. Toutefois, même si ces travaux ne sont pas toujours directement portés par la coordination, ses membres sont fortement investis, que ce soit dans les groupes de travail du Mouvement associatif, du Haut-Commissariat à l'ESS, ou au sein des Chambres régionales.

Les échanges avec les partenaires de l'ESS se sont poursuivis en 2024. Le partenariat avec le groupe Up Coop (ancien Groupe Up) a été prolongé et renforcé, notamment autour de la rédaction du *Guide du parcours de responsable bénévole* et de l'organisation des Rencontres Culture 2024. Dans leurs champs d'action respectifs, la COFAC et Up coop ont choisi de s'engager ensemble en faveur de la démocratisation de l'accès à la culture sur les territoires. Cette démarche inclusive vise à

rapprocher les acteurs culturels associatifs, les salariés, les citoyens, les entreprises et les collectivités autour de leurs lieux de vie, en soutenant et développant l'offre culturelle locale. Pour cela, la COFAC et Up Coop poursuivent la structuration de leur collaboration à travers un partenariat fondé sur la promotion d'un écosystème culturel partagé, incluant notamment le pass Culture, ainsi que le renforcement des dispositifs Chèques Culture et Chèques Lire.

Par ailleurs, Benoît POITEVIN représente la COFAC au sein du Conseil d'administration de SMACL Assurances, qui a soutenu la réalisation du *Guide du parcours de responsable bénévole* et des Rencontres Culture 2024.

## Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER)

Des représentants de membres de la COFAC ont été présents au sein de plusieurs CESER par le biais des structures régionales du Mouvement associatif. Jany ROUGER, Président de la COFAC Nouvelle-Aquitaine, a siégé au CESER Nouvelle-Aquitaine.

Jean-Jacques EPRON a siégé en tant que représentant des Foyers ruraux au CESER Nouvelle-Aquitaine.

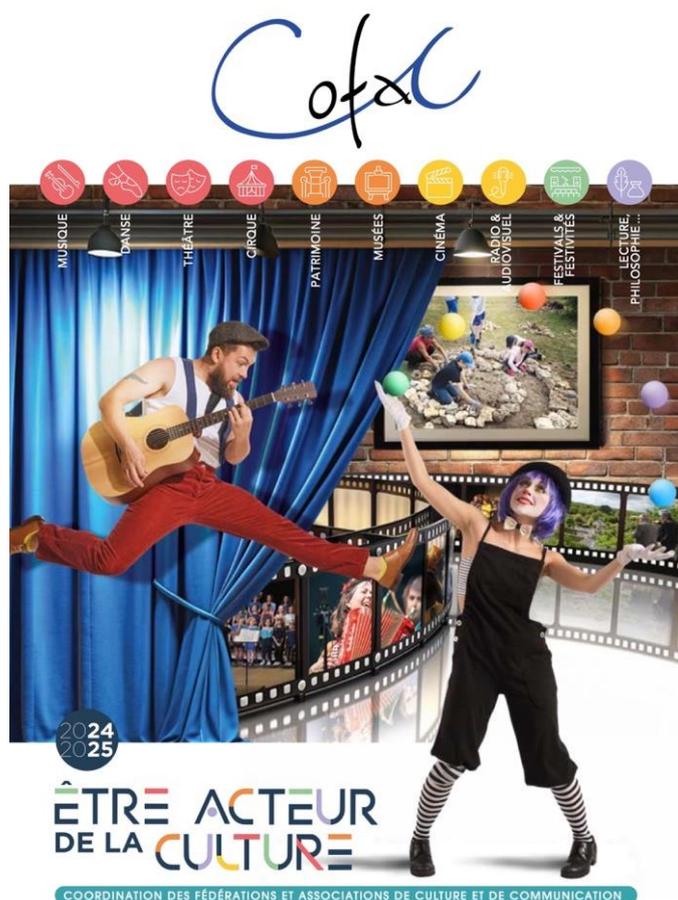
La Ligue de l'Enseignement, membre de la COFAC, est représentée dans la majorité des CESER. Élise MOREAU, issue de la Ligue de l'Enseignement, préside le CESER Bourgogne-Franche-Comté, tandis qu'Antoine QUADRINI a été réélu président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes.

## COMMUNICATION ET PUBLICATIONS

La COFAC accompagne les associations culturelles, les responsables et bénévoles tout au long de l'année par un important travail de veille, de décryptage des décrets, de remontée auprès des pouvoirs publics des problématiques du terrain, et d'accompagnement des structures. Les différents canaux de communication de la COFAC (site internet, réseaux sociaux, lettres d'information) permettent à la COFAC de transmettre efficacement ces informations aux associations culturelles.

### Brochure de présentation de la COFAC

Comme à chaque nouvelle édition des Rencontres Culture, la COFAC a mis à jour sa brochure de présentation de la coordination et de ses membres. Cette année, la COFAC a revu la mise en page intérieure pour mieux mettre en valeur le secteur et les actions artistiques et culturelles de ses membres.



→ <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2024/12/Brochure-de-la-COFAC-2024.pdf>

### Site internet – [www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

La COFAC publie tout au long de l'année de nombreux articles sur l'actualité du secteur ainsi que des notes, comme celles sur les aides mises en place par le gouvernement, l'évolution de la branche ÉCLAT ou la veille juridique et parlementaire. Bien référencé sur les moteurs de recherche, le site internet permet de répondre aux questions et besoins des associations de terrain.

Plus de 3 000 visiteurs consultent chaque mois le site de la COFAC pour un total de 39 250 pages consultées en 2024.

### Espace ressources

Les productions de la COFAC sont publiées sur le site, avec un outil de recherche par type de document ou par thématique.

### Espace Intranet

Dédié aux membres de la COFAC, l'espace Intranet regroupe les documents internes des instances et groupes de travail.

### Lettre d'information, Flash Info et bulletin interne

La lettre d'information de la COFAC permet de relayer l'actualité de la COFAC et de ses membres, mais aussi les ressources, appels à projets et outils, produits par la COFAC ou ses partenaires à destination des associations culturelles. La lettre d'information offre un panorama de l'actualité du monde associatif et culturel. Le flash info permet quant à lui de relayer rapidement une information précise. Au total sur l'année 2024, douze lettres d'information et une dizaine de Flash infos ont été envoyées à près de 3 000 destinataires. En interne, la COFAC envoie un Bulletin à ses membres pour les tenir au courant des dernières actualités de la vie associative et des membres et partenaires de la COFAC.

Brochure de la COFAC



Scannez le QR code

## Réseaux sociaux

La COFAC est présente sur 3 réseaux sociaux : Facebook, X (anciennement Twitter) et depuis 2022 LinkedIn. Complémentaires, ils permettent à la COFAC de partager ses actions, celles de ses membres et partenaires et les actualités du secteur associatif et culturel directement aux publics concernés : membres de notre réseau, bénévoles et responsables associatifs, partenaires et professionnels du secteur culturel.

En 2024, la page Facebook rassemble 1 074 abonnés, la page LinkedIn 552 abonnés et le compte X 403 abonnés.

## Relations avec les médias

La COFAC collabore régulièrement avec les périodiques destinés aux responsables associatifs : *Juris Associations*, *Associations Mode d'Emploi*, *La Lettre du Spectacle*, *La Lettre du Musicien*, *La Gazette des Communes*. Interviews et renseignements fournis auprès de journalistes de divers journaux (*Le Monde*, *Libération*, *Télérama*, *La Lettre du Musicien*, *Le Figaro*, *L'Opinion*, *Les Échos*, *Toute la Culture*, *News tank*, *Ouest France*, *La Terrasse...*) et des journalistes indépendants

Chaque baromètre flash de la COFAC fait l'objet d'un communiqué de presse et d'une large diffusion auprès de nos membres et partenaires ainsi que du grand public. (*Voir revue de presse en annexe.*)

# ANNEXES

## ANNEXE I - Tribune et Communiqués de presse



### Tribune de la COFAC

#### Législatives 2024 : choisir la Culture

Nous, responsables d'associations culturelles, reconnaissons la pleine légitimité des revendications pour le pouvoir d'achat, la sécurité, ou l'aspiration à une vie plus digne des Français et affirmons que **le choix de nos prochains représentants ne doit pas faire l'impasse sur la Culture.**

Alors que la France semble fragmentée et traversée par la haine et l'exclusion, les membres de la COFAC, engagés dans la culture émancipatrice et inclusive avec tous et toutes, ressentent le besoin de s'exprimer à la veille d'un scrutin majeur pour le pays.

Partout, avec les enfants et à tous les âges de la vie, sur nos chantiers de restauration du Patrimoine, dans la gestion et l'accompagnement de nos musées, dans nos orchestres, sur nos scènes, sur nos écrans, sous nos chapiteaux, dans nos fêtes et dans nos associations, dans les territoires ruraux, les villes et les quartiers, **nous rendons vivantes les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité et soutenons qu'en privilégier une seule, ou renoncer à une seule, signifie renoncer à toutes.** La laïcité est aussi notre principe de fonctionnement. La pluralité des opinions politiques de nos membres n'empêche pas que nous nous reconnaissons tous dans les valeurs humanistes et universalistes qui sous-tendent notre République.

La Culture est le socle de notre République parce qu'elle présuppose l'existence de citoyens éclairés. Les droits culturels assurent l'égale dignité des personnes, le respect de la diversité et le lien entre les personnes. La culture forge les valeurs communes et la cohésion sociale essentielles à notre pays, mises en œuvre par la vie associative. Cependant, pour écrire une histoire commune, elle doit être partagée et non vécue dans des bulles qui ne savent plus se parler.

Ainsi, partager nos ressources culturelles conduit à l'émancipation et à une société plus tolérante, juste, et inclusive.

**Notre culture commune ne saurait se limiter à celle qui vient du passé sous peine de nous priver tous d'avenir. Elle ne saurait être réservée à quelques-uns sous peine de détruire irrémédiablement la société.** Notre Culture est chaque jour menée, partagée et transmise avec les artistes, amateurs ou professionnels, les Institutions publiques, les millions de bénévoles et les 200 000 salariés des 350 000 associations culturelles qui œuvrent pour l'ensemble de la population sans discrimination.

Aussi, parce que **penser faire Nation sans d'abord faire société est une illusion**, la question culturelle et celle de la vie associative ne peuvent plus rester absentes des débats.

Alors forts de ces valeurs mises en actes chaque jour sur tout le territoire, nous nous mobilisons pour qu'elles soient défendues et prises en compte dans la prochaine Assemblée.

Nous appelons donc chacun et chacune à se mobiliser pour interroger les candidats et à user de son droit de vote en toute connaissance de cause.

Vous souhaitez vous associer à cette tribune ? Vous pouvez [la signer via le formulaire en ligne](#). Nous vous invitons également à la diffuser autour de vous et à débattre.





Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

7e Baromètre Flash de la COFAC

### Bénévolat de responsabilité à la peine : citoyenneté à deux vitesses

Paris, le 11 mars 2024

Depuis 2021 le Baromètre Flash de la COFAC mesure la pression sur les dirigeants des associations culturelles afin de mieux comprendre et anticiper leurs besoins. La dernière édition du baromètre s'est tenue en ligne du 29 novembre 2023 au 8 janvier 2024 auprès des responsables d'associations culturelles.

Alors que les difficultés à recruter des bénévoles acceptant de prendre la responsabilité de l'association (président, trésorier, « noyau dur ») sont de plus en plus présentes, la formation tout au long du parcours bénévole reste très complexe à mettre en œuvre. Dans 1 association répondante sur 2, les bénévoles n'ont pas accès à une formation.

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA 1) et le Compte d'Engagement Citoyen (CEC), dispositifs visant à former les bénévoles, sont peu connus, trop lourds à mettre en œuvre ou mal adaptés et les moyens de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) pour remédier à cela sont très largement insuffisants. 32 % des associations culturelles ne connaissent pas le FDVA pour la formation des bénévoles et seulement 1 association sur 10 y fait appel. Le CEC n'est pas connu par 46 % des associations culturelles répondantes et à peine 4 % des associations l'utilisent.

L'activité des associations, et plus encore pour celles qui sont employeuses, est de plus en plus fragilisée : 1 association culturelle sur 3 a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023, liées notamment à des rentrées d'argent discontinues. 15 % des associations répondantes ont moins de 3 mois de trésorerie ce qui est inquiétant étant donné leur modèle économique. Il est urgent de mettre en place des mécanismes de fonds d'avance de trésorerie, en particulier pour permettre aux associations de bénéficier du Fond Social Européen (FSE).

Si les associations coopèrent très bien entre elles (81 % des associations répondantes), elles sont encore trop nombreuses à ne pas trouver de partenaires institutionnels culturels et éducatifs. De plus, les difficultés économiques qu'elles rencontrent les obligent à arbitrer entre leurs différentes activités.

L'inégal accès des bénévoles aux formations permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la gestion des associations, réserve encore trop souvent la prise de responsabilité aux seuls bénévoles les plus diplômés ou issus des catégories socio-professionnelles supérieures, ce qui induit une réelle inégalité d'accès au bénévolat de responsabilité. Cet état de fait montre qu'en réalité l'accès à la citoyenneté active est à deux vitesses.

Peut-on imaginer renforcer la citoyenneté et le civisme sans résoudre ce problème ?

#### Découvrir les résultats du 7e Baromètre de la COFAC

<https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2024/03/7e-barometre-de-la-cofac-VF.pdf>

#### A propos de la COFAC :

La COFAC rassemble 29 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs artistiques et culturels et représente plus de 40 000 associations culturelles. Elle permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles.

COFAC, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS  
Site internet de la COFAC : [www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

#### CONTACTS PRESSE :

Marie-Claire MARTEL, présidente  
[marieclaire.martel@cofac.asso.fr](mailto:marieclaire.martel@cofac.asso.fr) / 06 75 62 40 81

Eva CAMPS, coordinatrice nationale  
[eva.camps@cofac.asso.fr](mailto:eva.camps@cofac.asso.fr) / 06 80 98 40 09

Louis MILLET, chargé de communication  
[louis.millet@cofac.asso.fr](mailto:louis.millet@cofac.asso.fr) / 01 43 55 60 63



8e Baromètre Flash de la COFAC

## Les difficultés de recrutement du bénévolat de responsabilité : symptôme d'une société qui se défait.

**Les JOP ne ruissellent pas sur les associations culturelles.**

Paris, le 23 juillet 2024

Depuis 2021 le Baromètre Flash de la COFAC mesure la pression sur les dirigeants des associations culturelles afin de mieux comprendre et anticiper leurs besoins. La dernière édition du Baromètre s'est tenue en ligne du 4 juin au 8 juillet 2024 auprès des responsables d'associations culturelles.

### Jeux Olympiques et Paralympiques :

80 % des associations culturelles et artistiques n'auront eu aucune interaction avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le dispositif de l'Olympiade Culturelle n'aura été saisi que par 6% des associations répondantes, l'implication dans le parcours de la Flamme ne connaît qu'à peine un meilleur succès (8%).

On peut en conclure que c'est un rendez-vous manqué pour l'Art et la Culture associative, notamment en zone rurale.

### Bénévolat :

Les difficultés de recrutement des responsables des associations culturelles et artistiques persistent à l'identique depuis le 5e Baromètre de décembre 2022, et à ce jour 1 Bureau sur 5 est incomplet. Concernant les associations employeuses, la difficulté à recruter des bénévoles est encore plus grande puisque qu'un quart d'entre elles a un Bureau incomplet (soient environ 10 000 associations), ce qui est très préoccupant au regard des 64 000 personnes qu'elles emploient\*.

**Les difficultés du bénévolat ne sont pas surprenantes dans une société fragmentée, déliée, désaffiliée et où l'isolement social touche 12% des Français : elles sont le symptôme d'une société qui se défait.** La crise démocratique que nous traversons est d'abord une crise de la société. Vouloir agir sur la démocratie en méconnaissant ou en niant la cause première de sa désaffection revient à remplir le tonneau des Danaïdes. Les bénévoles associatifs agissent au quotidien en équipes citoyennes pour la fraternité par la Culture, la fraternité de notre devise ! Cette fraternité qui est lien d'attention à l'autre, qui prend soin. Sans fraternité, il n'y a plus ni liberté ni égalité. Sans Culture commune, il n'y a plus de société. Sans société, il n'y a plus de nation.

**Il est urgent de s'engager dans une grande politique de Fraternité.**

### **Découvrir les résultats du 8e Baromètre de la COFAC**

<https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2024/07/resultats-8e-barometre-de-la-cofac.pdf>

\*Étude Opale, décembre 2020, les associations culturelles employeuses (nombre d'associations employeuses : 40 000 – total de salariés : 265 000)

### **A propos de la COFAC :**

La COFAC rassemble 29 fédérations œuvrant dans l'ensemble des champs artistiques et culturels et représente plus de 40 000 associations culturelles. Elle permet aux acteurs associatifs de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des bénévoles, des amateurs et des usagers dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques culturelles.

COFAC, 22 rue Oberkampf 75011 PARIS  
Site internet de la COFAC : [www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)

### **CONTACTS PRESSE :**

Marie-Claire MARTEL, présidente  
[marieclaire.martel@cofac.asso.fr](mailto:marieclaire.martel@cofac.asso.fr) / 06 75 62 40 81

Eva CAMPS, coordinatrice nationale  
[eva.camps@cofac.asso.fr](mailto:eva.camps@cofac.asso.fr) / 06 80 98 40 09

Louis MILLET, chargé de communication  
[louis.millet@cofac.asso.fr](mailto:louis.millet@cofac.asso.fr) / 01 43 55 60 63

La Gazette des communes, le 10 décembre 2024 :  
« Les acteurs culturels souhaitent une révision des politiques locales » publié par Julie KRASSOVSKY

POLITIQUES CULTURELLES

## Les acteurs culturels souhaitent une révision des politiques locales

Publié le 10/12/2024 • Par [Julie Krassovsky](#) • dans : [Actualité Culture, France](#)



Jacob Ammentorp Lund

Réunis à Paris le 6 décembre par la Cofac (Coordination des fédérations et associations de culture et de communication), acteurs associatifs, professionnels et élus ont plaidé pour un changement de méthode dans les politiques culturelles.

Alors que le secteur culturel s'attend à une baisse importante, voire à la suppression de nombreuses subventions, Marie-Claire Martel présidente de la [Coordination des fédérations et associations de culture et de communication](#) (Cofac) a relayé l'angoisse ressentie par les associations face à une compétition entre professionnels et amateurs pour accéder aux subventions. « La culture repose dans notre pays sur un tissu associatif très important. Par exemple, 75% de la formation musicale vient du milieu amateur et non des conservatoires. Globalement, nous parlons de 200 000 emplois » a-t-elle rappelé, lors des Rencontres de la Cofac qui se sont

tenues au Conseil économique social et environnemental (CESE) le 6 décembre.

## Nécessité culturelle

D'un point de vue politique, Sylvie Robert, sénatrice (PS) d'Ile et Vilaine et membre de la Commission « culture » de la Haute Assemblée, s'est inquiétée du sort réservé à ce secteur dans les débats au Sénat. Selon la parlementaire, les sénateurs ne semblent que très peu s'offusquer des refus de subvention. « Notre préoccupation semble être : comment passe-t-on à la démocratisation de la culture ? explique Sylvie Robert. Mais c'est la nécessité même de la culture qui se pose aujourd'hui ! ».

Un constat relayé par Céline Calvez, députée (ER) des Hauts-de-Seine et membre de la commission « culture » de l'Assemblée nationale. « Il y a un clivage entre les générations et entre les territoires, la culture paraît comme sous-exploitée par les politiques publiques », prévient la députée francilienne.

## Malaise culturel, malaise social

Frédéric Bruschi, directeur des affaires culturelles de la ville de Malakoff (Hauts-de-Seine), observe, lui, un essoufflement au bout de trente ans des politiques culturelles. « Les prescriptions concernant la culture, émanant de l'État comme des collectivités locales, sont insuffisantes et compliquées. Le malaise culturel aujourd'hui est un malaise social ».

C'est dans cette idée d'ouvrir ses lieux de culture à une population plus diversifiée et de proposer une politique « partagée » que la municipalité de Malakoff a retravaillé son parcours culturel. La collectivité a mené pendant deux ans des consultations citoyennes et mis sur pied des groupes de travail qui ont abouti à 180 fiches idées et 9 axes de réflexion. « Notre axe de travail s'est organisé autour de la question des droits culturels. Cet exemple de projet partenarial a été repris par la Fédération nationale des

associations de directeurs et directrices des affaires culturelles (Fnadac) » précise Frédéric Bruschi qui est aussi co-coordonnateur du groupe de travail « Démocratie culturelle » de l'organisation professionnelle.

## Croisement avec le numérique et le social

Également abordée, la question de la concurrence avec le numérique, notamment pour la génération des moins de 35 ans. Cette évolution oblige désormais la culture à sortir des institutions pour aller sur les réseaux. « Cette révolution numérique est une révolution culturelle qui conditionne l'accès aux œuvres et les pratiques. Il nous faut investir ce monde-là et ne pas le laisser dominer par les algorithmes des gros opérateurs », a rappelé Pierre Lungheretti, directeur directeur délégué du Théâtre national de Chaillot. L'alliance avec d'autres univers, comme le social et le sport, est également une piste à suivre. Et le responsable de rappeler le jumelage de son institution avec des centres sociaux des villes d'Angoulême et de Tarbes.

→ <https://www.lagazettedescommunes.com/960524/les-acteurs-culturels-souhaitent-une-revision-des-politiques-locales/>

La Gazette des communes, le 25 juillet 2024 :

« Rendez-vous manqué entre l'Olympiade culturelle et les associations » publié par Hélène GIRARD

→ <https://www.lagazettedescommunes.com/940870/rendez-vous-manque-entre-lolympiade-culturelle-et-les-associations/>

Émile, numéro 29 paru en novembre 2023 et en ligne le 13 mars 2024 :  
"Responsables bénévoles : la crise de l'encadrement", publié par Judith CHETRIT.

→ <https://www.emilemagazine.fr/article/2023/12/13/responsables-benevoles-la-crise-de-lencadrement>



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

**Plaidoyer pour une politique culturelle par la participation**  
**#CultureAvecTous**

PRINTEMPS DE LA RURALITÉ

# CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Mars 2024

## PRINTEMPS DE LA RURALITE

# CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Nous saluons l'initiative du Printemps de la ruralité ; il est temps de poser un regard sur la vie quotidienne des personnes qui vivent partout sur le territoire.

En effet, la colère sociale est latente dans notre pays, en particulier en milieu rural, et le sentiment d'abandon et d'angoisse face à l'avenir, prégnant : les inégalités territoriales en matière de recul des services publics au premier chef ; l'obligation de recourir à la voiture pour manger, s'éduquer, travailler, se soigner, alors que ce mode de déplacement est sans cesse montré du doigt ; les incertitudes liées au changement climatique ; les difficultés économiques... Toutes ces situations expliquent en grande partie cette perception bien réelle.

La Culture, même éloignée des Institutions publiques et des grands lieux de culture privés lucratifs, est pourtant bien présente partout dans les zones rurales. Les termes de « zone blanche culturelle » font partie de ceux qui abîment le lien avec les personnes vivant dans les espaces ruraux, alimentant à juste titre le sentiment de mépris ressenti et par l'absence de regard éclairé que cela sous-tend, et ce depuis des dizaines d'années.

Partout, il existe des chœurs et compagnies de théâtre amateurs, écoles associatives de musique, de danse, de théâtre, de cirque, des chantiers autour du patrimoine, des citoyens qui s'impliquent pour leur patrimoine, des radios et télévisions associatives, des lieux de pratiques et de citoyenneté, des musées associatifs, des fêtes, festivals et spectacles historiques, des cinémas itinérants, de la diffusion amateur de musique ou de théâtre, associations de parents impliquées dans la vie des conservatoires publics.

Ces « Communs de proximité » répondent aux trois critères interreliés :

- une initiative citoyenne et autogouvernée,
- dont la visée soit l'intérêt général et dont l'accès est ouvert,
- ancrée sur le territoire et son écosystème d'acteurs.

Ce constat peut paraître sévère au regard de la faiblesse objective des moyens consentis au ministère de la Culture vis-à-vis des besoins fondamentaux de la société. Aussi voulons-nous saluer tout particulièrement, ici, l'engagement très pugnace et sincère des agents du ministère de la Culture, tant de l'administration centrale que déconcentrée, ainsi que des agents des Collectivités et des élus locaux. Il faut ici souligner que le sujet des moyens et celui de l'engagement des personnes ne sauraient être confondus.



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

## CULTURE DE TERRITOIRE OU TERRITOIRES DE CULTURE ?

Soutenues par les collectivités locales et, au premier rang desquelles, les Communes, la Culture et les pratiques artistiques et culturelles sont, en zone rurale, organisées directement par les habitants, ensemble, au sein des associations du champ culturel - ou des champs qui utilisent la Culture comme un outil pour satisfaire à leur objet associatif (éducation populaire, tourisme social, lutte contre la pauvreté, défense des droits, environnement...).

Ce faisant, ces habitants, qui s'associent bénévolement pour agir ensemble au sein de la société, se promeuvent ainsi en citoyens actifs. Ils favorisent la cohésion sociale. Leur démarche même est émancipatrice. Elle est d'une importance fondamentale au vu de l'état de notre société, qui voit grandir sans cesse l'individualisme et même l'isolement social (12% des Français en 2023 se trouvent en état d'isolement social total<sup>1</sup>). Est-il besoin de rappeler, à cet égard, qu'une société n'est pas une addition de personnes, les unes à côté des autres, mais existe seulement lorsqu'il y a des liens qui unissent ces personnes les unes aux autres ?

Si l'Éducation nous promeut d'habitants en citoyens et la vie associative de citoyens en citoyens actifs, la Culture, lorsque la prise en compte des droits culturels est effective, nous permet de former un Peuple. Car ce qui caractérise le citoyen dans notre République est le fait qu'il soit éclairé et puisse exercer son esprit critique. Mais ce qui caractérise un peuple est la culture partagée par ceux qui le composent. C'est la raison pour laquelle l'existence de cette culture menée par les citoyens eux-mêmes est si précieuse pour nous tous.

Aussi nous apparaît-il vain de vouloir réparer la démocratie -dans les territoires ruraux comme ailleurs- sans s'occuper de ce qui en constitue ses fondations : l'Éducation et la Culture.

Nous devons réaffirmer haut et fort que les droits culturels sont l'un des droits humains et que ceux-ci sont indissolublement lié entre eux. Ils en ont les mêmes limites, mais font qu'il ne peut y avoir une politique culturelle en soi mais doivent être pris en compte dans toutes les politiques, y compris en zone rurale.

Nous réaffirmons que les politiques culturelles (que l'on évoque sous les termes de démocratisation, action culturelle, démocratie culturelle...) ne doivent pas être opposées les unes aux autres mais sont complémentaires.

Nous réaffirmons que les droits culturels ne s'opposent pas à la démocratisation de la culture et qu'ils ne doivent pas constituer le passage d'une politique de l'offre à celle de la demande.

Nous réaffirmons qu'il est urgent de sortir de la conception figée d'une culture des « racines » pour transformer ces racines en « ressources culturelles » à partager, et que c'est la seule solution pour reconnaître l'identité de chacun mais aussi réussir à construire l'identité de chaque territoire et de notre pays.

Nous réaffirmons que la Culture d'un territoire et d'un pays est constituée de l'ensemble des ressources culturelles mises en partage par les personnes qui y vivent et les institutions publiques qui y sont présentes. Il nous faut donc partir de ce qui fait Culture pour les personnes qui y vivent et réorienter les moyens des Institutions publiques afin qu'elles constituent réellement des centres ressources pour les pratiques artistiques et culturelles du territoire. Les uns avec les autres et non les uns *ou* les autres. Les politiques de rayonnement ne devraient plus jamais s'envisager du haut vers le bas mais s'appuyer sur les acteurs associatifs locaux dès la construction même des projets.

Les droits culturels sont effectifs lorsque, dans le respect de la diversité :

- la création est libre ;
- la diffusion est libre ;
- chacun peut prendre part librement à la vie culturelle ;
- et participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques culturelles.

<sup>1</sup> Fondation de France, *Étude solitudes*, janvier 2024.

La COFAC fait 27 propositions qui visent à rendre plus fluide les politiques culturelles en zone rurale en facilitant la continuité des initiatives -d'où qu'elles viennent- et à soutenir et valoriser les actions des bénévoles des associations lorsqu'elles en sont à l'initiative ou le relai sur le terrain.

## DEMOCRACIE CULTURELLE ET DIALOGUE CIVIL

*Agir, dans des alliances à échelle territoriale*, avec le tissu associatif local et en créant des solidarités entre les acteurs pour faire naître les projets culturels au plus proche des personnes.

*Mettre en cohérence les objectifs de la démocratie culturelle avec la méthode d'animation et de pilotage de la politique culturelle des territoires ruraux* en ménageant, à rebours du principe des appels à projets, les temps de mise en relation entre les acteurs concernés, de co-construction, d'implantation et d'appropriation du projet et en donnant toute leur légitimité aux démarches d'expérimentation, de tâtonnement et d'adaptation qui contribuent au renforcement de la cohésion sociale, du sentiment de citoyenneté et de dignité.

*Renforcer les moyens des coordinations associatives et les têtes de réseaux* afin de faire des économies d'échelle en mutualisant les fonctions supports et accompagner les projets locaux en leur apportant l'ingénierie nécessaire. Contrairement au monde sportif, où les pratiques professionnelles financent la pratique amateur, les pratiques culturelles et artistiques amateur et professionnelles ont trop longtemps été opposées les unes aux autres, ce qui est un non-sens au regard des Droits culturels. Contrairement aux autres champs associatifs, la structuration du tissu associatif culturel n'a jamais été accompagné, ce qui laisse la majorité des associations culturelles rurales sans appui pour la construction de leurs projets.

*Lors de l'organisation des Consultations des habitants ou des Conventions citoyennes locales de la Culture, associer dès l'amont les associations culturelles locales* lors du cadrage et les impliquer dans la mise en œuvre, car la construction de l'intérêt général relève de la prise en compte des intérêts individuels ET des intérêts collectifs. Ces modes de construction des politiques publiques ne sont pas un sondage mais un travail collectif.

*Faire la lumière sur la répartition des compétences entre État et collectivités.* La décentralisation doit permettre la vitalisation des cultures locales sans exclure les ressources d'autres cultures. Les ressources culturelles permettent l'émancipation des individus, non leur enfermement dans une culture locale exclusive.

*Affecter à chaque DRAC, avec les moyens alloués nécessaires, un délégué à la Culture dont la mission puisse être directement co-organisée avec les associations.* Pour que, en milieu rural comme ailleurs, la Culture soit pleinement ce qui se pratique en commun, ce qui relie les personnes et non pas seulement un loisir ou une consommation de biens culturels.

*Décliner des chartes d'engagements réciproques COFAC/DRAC dans les territoires*, les rendre tripartites en associant à leur construction les collectivités locales, afin de nouer, dans chaque territoire et domaine d'activité, une relation fondée sur la confiance et la transparence.



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

## REFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

*Constituer des équipements mutualisés des salles rurales pour le spectacle vivant* (salles des fêtes, gymnases, tiers lieux, écoles...) gérés par le secteur associatif et notamment en permettant à des jeunes en insertion de ces territoires d'y contribuer, plutôt que de construire de nouveaux équipements.

*Ouvrir le Conseil d'Administration des institutions culturelles publiques aux acteurs associatifs culturels du territoire.*

*Moduler les aides publiques en fonction des politiques de co-constructions réelles menées par les institutions publiques.*

*Ne pas considérer que seul l'essaimage du travail des professionnels de la culture permettra de construire une culture de territoire* -et aux personnes qui y vivent de s'émanciper- mais développer des concepts vraiment novateurs, adaptés, appropriables localement tels que des scènes culturelles Art et territoires, les scènes culturelles de proximité.

*La transition écologique et la décarbonation de la culture* est propice à mettre l'accent sur les plus petits événements répartis partout sur le territoire plutôt que sur ceux impliquant des déplacements pour le public.

*Réformer l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)* car ni les associations rurales ni les petites communes ne parviennent à boucler les projets de restauration du patrimoine en respectant l'annualité des finances publiques.

## PRATIQUES EN AMATEUR

*Soutenir les pratiques des amateurs* et reconnaître que les pratiques artistiques et culturelles sont l'expression la plus immédiate des droits culturels ; ceci est particulièrement important pour la reconnaissance de la dignité des personnes vivant en zones rurales puisqu'elles bénéficient difficilement des activités culturelles proposées par les institutions.

*Reconsidérer l'éducation artistique et culturelle comme un parcours tout au long de la vie*, en prenant en compte en premier lieu l'éloignement ; parce que la culture est un dialogue permanent entre les expériences individuelles, enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes et seniors sont pleinement concernés. Comme un écosystème qui regroupe tous les types d'acteurs. L'EAC forme ensemble futurs professionnels et amateurs, fait intervenir des praticiens, enseignants, médiateurs... Une politique de développement de l'EAC ne peut se réduire à privilégier un nombre restreint de parties prenantes tels que les établissements spécialisés. Il est donc urgent de revoir le processus d'agrément et la plateforme Adage avec l'Éducation nationale afin que les associations culturelles des territoires puissent mieux s'impliquer dans l'École. Comme un processus de « partage entre les pairs » car, en éducation artistique et culturelle, l'enseignement « descendant » ne saurait suffire. L'EAC est, par nature même, indissociable des échanges horizontaux, qui participent de la *découverte*, au sens le plus fort. S'y inscrivent les transmissions intergénérationnelles, indispensables à la perpétuation de la culture.

*Mener une nouvelle étude complète sur l'état des pratiques des 23 millions de praticiens amateurs, comportant un volet précis des zones rurales.* La dernière ne permet plus d'avoir une vision précise de la situation et la fiche des chiffres clés 2022, bien que fort bienvenue, laisse encore de nombreuses zones d'ombre.



**Soutenir la création contemporaine.** Une société dynamique et émancipatrice, qui ne craint pas les changements, est celle qui ménage une place à la création et à l'imagination. Nous soutenons une politique d'appui à la création contemporaine, encourageant les innovations et la qualité artistique. La création contemporaine des amateurs ne s'oppose pas à celle des professionnels. Ceci est d'autant plus important dans un monde en profonde mutation que, ouvrir les imaginaires, permettre le « pas de côté » contribuent à pouvoir imaginer demain et à faire reculer les peurs. Cette politique doit être menée en faveur des créateurs professionnels mais aussi des amateurs, afin que ses fruits perdurent dans la société de demain. Le besoin de lien social et de vie culturelle dans les territoires ruraux comme ailleurs est constant. Il est nécessaire que les pouvoirs publics calibrent leur action afin de garantir la permanence de la création des amateurs et des professionnels dans chaque territoire.

**Favoriser les résidences d'artistes** qui permettent l'échange et le compagnonnage avec les praticiens amateurs du territoire.

## FINANCEMENT

**Pérenniser et renforcer les têtes de réseaux associatifs culturels** en développant le financement de la structuration des associations culturelles par la mise en place d'un compte automatique de soutien, sur le modèle du CNC, financé par une taxe sur les plateformes de consommation de contenus en ligne (Netflix, Amazon, Canal + ...). Renforcer les réseaux d'acteurs à l'échelle locale, nationale et européenne pour permettre de favoriser les échanges, les partages d'expérimentations locales et la mutualisation des ressources.

**Comme le recommande le Conseil d'État, privilégier les Appels à manifestation d'intérêt (AMI) sur les appels à projets** au regard de leur construction et de leur évaluation plus légères. En zone rurale, les besoins d'appui administratifs sont colossaux et cette simplification encore plus nécessaire qu'ailleurs.

**Privilégier la pluriannualité des subventions de fonctionnement au vu de l'objet associatif**, parce que celle-ci est une garantie indispensable de bonne approche de la démocratie culturelle et simplifier les dossiers de demande de subvention afin de les rendre accessibles à tous les bénévoles... même ceux qui n'ont pas « bac+5 » ! Car cette inégalité d'accès à la capacité à prendre des responsabilités induit de facto une forme de citoyenneté active à deux vitesses et contre-productive. Référons-nous simplement ici à la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et à la circulaire du premier Ministre du 29 septembre 2015 qui a apporté claire définition de la subvention. Ces textes engagent les acteurs publics dans ce sens. Lorsque l'usage des appels à projet en matière culturelle se justifie, ils doivent être co-construits avec les acteurs de terrain.

**Faire connaître le mécénat et le mécénat de compétence aux TPE-PME** des territoires ruraux afin d'amplifier les possibilités de financement aussi bien des micro-projets que de ceux ayant plus d'ampleur.

**Permettre aux associations d'avoir recours au FSE pour financer leurs projets**, en finançant notamment par le FSE lui-même des centres d'appui collectifs, ou encore en inversant la charge de la rédaction des dossiers (comme expérimenté en région PACA), en constituant des fonds d'avance (rappelons que les petites associations ne peuvent pas faire l'avance des budgets de leurs projet et ne peuvent attendre plusieurs années pour être remboursées), en mettant fin au « surcontrôle » et en s'alignant strictement sur ce qui est demandé par la Commission européenne (aujourd'hui 30% du montant du budget des projets sont consacrés aux contrôles)



*Créer un fonds de garantie des avances en fonds propres des associations culturelles rurales* pour redonner confiance et relancer la programmation des événements et l'embauche des artistes, techniciens et techniciennes.

*Prendre en compte la valorisation du bénévolat dans le calcul de la part du budget des projets ruraux pour l'attribution des subventions* car les associations en milieu rural fonctionnent très majoritairement sur le bénévolat.

## FORMATION

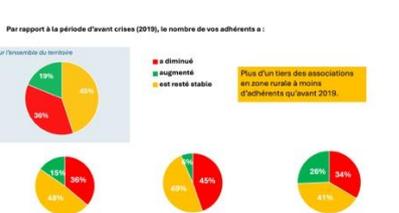
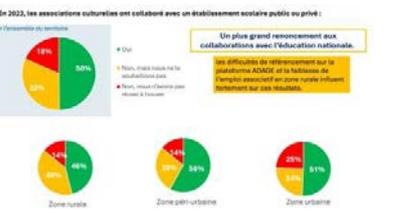
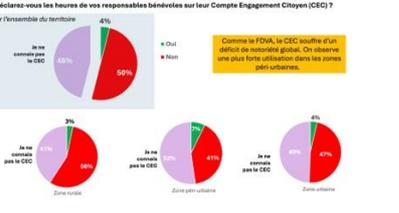
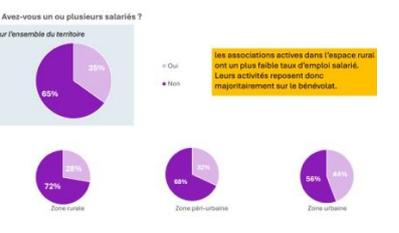
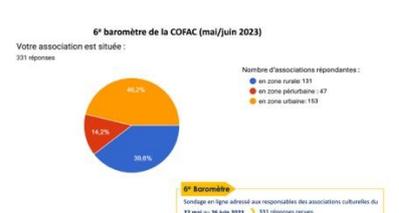
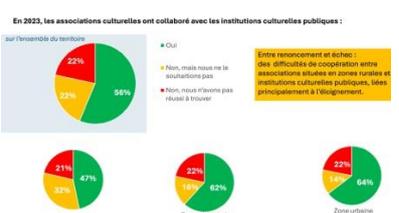
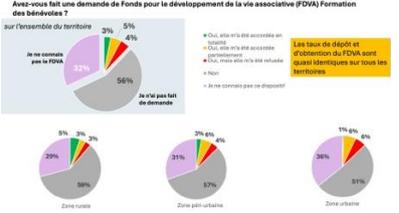
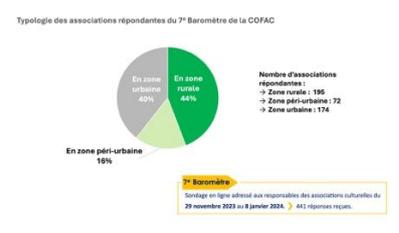
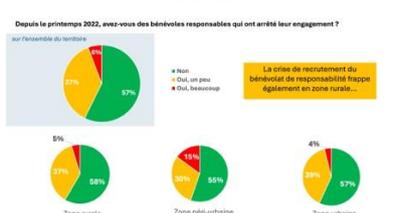
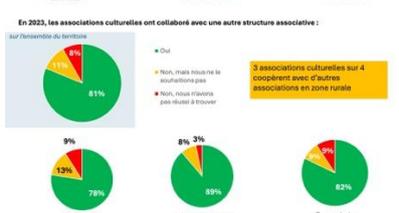
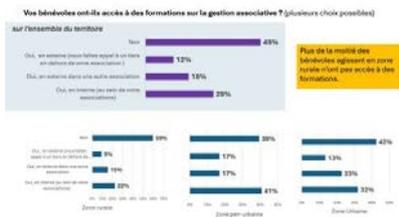
*Développer la formation croisée des acteurs* à l'échelle d'un territoire pour leur permettre de se connaître, d'échanger des constats, des concepts et des méthodes ; en d'autres termes, faire « culture commune » avant de travailler ensemble.

*Faire mieux connaître les droits culturels et leurs implications*, car ce concept reste obscur, parfois même méconnu, pour nombre d'élus, de fonctionnaires territoriaux et d'acteurs civils.

COFAC  
22 rue Oberkampf  
75011 PARIS  
Tél. 01 43 55 60 63  
[cofac.coordination@cofac.asso.fr](mailto:cofac.coordination@cofac.asso.fr)  
[www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication



Pour en savoir plus et télécharger le plaidoyer :

- <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2025/04/Plaidoyer-Printemps-de-la-ruralite-contribution-de-la-COFAC.pdf>
- <https://cofac.asso.fr/wp-content/uploads/2025/04/Barometres-COFAC-Printemps-de-la-ruralite.pdf>

# ANNEXE IV - Baromètres de la COFAC

### 7e Baromètre Flash de la COFAC

Bénévolat de responsabilité à la peine : citoyenneté à deux vitesses

**RESPONSABLES ASSOCIATIFS, FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !**

Réalisé par la COFAC en décembre 2023 / janvier 2024  
COFAC - Association Loi 1901  
32 rue Oberkampf - 75013 PARIS  
www.cofac.asso.fr

### 7e Baromètre Flash de la COFAC

Dans 1 association sur 2, les bénévoles n'ont pas accès à une formation sur la gestion associative

46% des associations répondantes ne connaissent pas le FDVA\* Formation des bénévoles

1 association sur 3 a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023.

Si les associations coopèrent très bien entre elles, 1 association sur 5 souhaiterait collaborer avec une institution culturelle ou un établissement scolaire ne trouve pas de partenaire.

Seulement 1 association sur 10 fait appel au FDVA et seulement 4% des associations utilisent le CEC.

\* FDVA : Formation des bénévoles

Réalisé pour le développement de la vie associative

### Profil des associations répondantes

Avez-vous un ou plusieurs salariés ?

- Oui : 31%
- Non : 69%

Votre association est située :

- En zone rurale : 50%
- En zone périurbaine : 46%
- En zone urbaine : 16%

### BÉNÉVOLAT ET FORMATION

Avez-vous fait une demande de formation sur la gestion associative ?

- Oui, en interne (vous faites appel à un tiers ou des bénévoles de votre association) : 12%
- Oui, en externe dans une autre association : 18%
- Oui, en interne (au sein de votre association) : 20%
- Non : 49%

Dans 1 association sur 2, les bénévoles n'ont pas accès à une formation sur la gestion associative.

### BÉNÉVOLAT ET FORMATION

Avez-vous fait une demande de Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) Formation des bénévoles ?

- Oui, mais n'a été accordée en totalité : 3%
- Oui, mais n'a été accordée partiellement : 4%
- Oui, mais elle n'a été refusée : 1%
- Oui, mais elle n'a pas été utilisée : 1%
- Non : 32%
- Je n'ai pas fait de demande : 58%

Seulement 1 association répondante sur 10 fait appel au FDVA Formation : 1 association sur 3 ne connaît pas le dispositif.

### BÉNÉVOLAT ET FORMATION

Déclarez-vous les heures de vos responsables bénévoles sur leur Compte Engagement Civique (CEC) ?

- Oui : 4%
- Non : 96%

Le CEC : un dispositif mal connu et non utilisé

Seulement 4% des associations répondantes déclarent les heures de ses responsables bénévoles sur leur CEC. 1 association concernée sur 2 ne connaît pas le dispositif.

### Finances / Trésorerie des associations

Avez-vous rencontré des difficultés en matière de trésorerie en 2023 ?

- Oui, de manière récurrente : 2%
- Oui, de manière ponctuelle : 11%
- Non : 70%
- Je ne sais pas en mesure de répondre à cette question : 16%

1 association sur 3 a rencontré des difficultés de trésorerie en 2023.

### Finances / Trésorerie des associations

Avez-vous rencontré des difficultés en matière de trésorerie en 2023 ?

Associations employées : 1% (récurrente), 14% (ponctuelle), 77% (non), 6% (ne sait pas)

Associations non-employées : 2% (récurrente), 13% (ponctuelle), 73% (non), 12% (ne sait pas)

Les associations employées sont plus nombreuses à rencontrer des difficultés de trésorerie, 2 associations employées sur 3 ont été des difficultés récurrentes.

### Finances / Trésorerie des associations

Combien de mois d'exploitation sont couverts par votre trésorerie, à compter d'aujourd'hui ?

- Plus de 6 mois : 4%
- Entre 3 et 6 mois : 12%
- Moins de 3 mois : 25%
- Je ne sais pas en mesure de répondre à cette question : 48%

33% des associations répondantes ont moins de 3 mois d'exploitation couverts par leur trésorerie. Ce phénomène est préoccupant car les recettes liées aux subventions ou au mécénat sont versées une fois par an alors que les dépenses sont le plus souvent régulières.

### Finances / Trésorerie des associations

Combien de mois d'exploitation sont couverts par votre trésorerie, à compter d'aujourd'hui ?

Associations employées : 5% (plus de 6 mois), 37% (3-6 mois), 34% (moins de 3 mois), 24% (ne sait pas)

Associations non-employées : 3% (plus de 6 mois), 30% (3-6 mois), 53% (moins de 3 mois), 14% (ne sait pas)

5% des associations employées n'ont aucune réserve de trésorerie.

### VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont-elles collaboré avec les institutions culturelles publiques ?

- Oui : 22%
- Non, mais nous ne le souhaitons pas : 16%
- Non, nous n'aimons pas collaborer : 1%
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver : 59%

Plus d'une association culturelle sur 2 a réussi à collaborer avec une institution culturelle, mais elle est moins nombreuses à avoir réussi en outre culturel. 1 association sur 4 n'a pas trouvé de partenaire quel que soit son territoire d'action.

### VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont-elles collaboré avec un établissement scolaire public ?

- Oui : 18%
- Non, mais nous ne le souhaitons pas : 2%
- Non, nous n'aimons pas collaborer : 1%
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver : 79%

1 association culturelle sur 2 a réussi à collaborer avec un établissement scolaire, mais elles sont moins nombreuses à avoir réussi en outre scolaire. 1 association sur 3 n'a pas trouvé de partenaire quel que soit son territoire d'action. Ces difficultés sont liées pour certaines à entrer dans les dispositifs d'OC (plateforme ADAGE).

### VIE ASSOCIATIVE

En 2023, les associations culturelles ont-elles collaboré avec une autre structure associative ?

- Oui : 15%
- Non, mais nous ne le souhaitons pas : 8%
- Non, nous n'aimons pas collaborer : 1%
- Non, nous n'avons pas réussi à trouver : 76%

Les associations coopèrent très bien entre elles.

### Bilan 2023 et perspectives 2024

Bilan 2023 : 21% vision positive, 46% vision neutre, 34% vision négative

Perspectives 2024 : 18% vision positive, 50% vision neutre, 29% vision négative

Une année 2023 finalement moins négative que redoutée. Une anticipation pour 2024 très contrastée.

### Bilan 2023 et perspectives 2024

Malgré un bilan justifié en 2023, les associations culturelles sont nombreuses à rencontrer des difficultés :

- Difficultés financières et de trésorerie évoquées dans 50% des réponses
- De nombreuses associations inquiètes avec des problèmes de trésorerie, beaucoup d'associations ont des difficultés de trésorerie, voire dans certains cas un risque de liquidation ou de fermeture de l'association. Les causes sont multiples et viennent accroître la fragilité économique de nombreuses associations depuis la crise sanitaire (Pertes collectives) :
  - la fin de certains aides,
  - un contexte d'inflation et d'augmentation des coûts,
  - la baisse de la part des subventions dans leur budget,
  - une baisse du nombre d'adhérents ou de bénévoles, mais aussi touchés par l'augmentation du coût de la vie.

### Bilan 2023 et perspectives 2024

L'enjeu du bénévolat est évoqué dans 21% des réponses :

- Les associations culturelles sont nombreuses à devoir chercher et fidéliser de nouveaux bénévoles : 11% ont une demande de recrutement de nouveaux bénévoles, 10% ont une demande de recrutement de nouveaux bénévoles, 10% ont une demande de recrutement de nouveaux bénévoles.
- La question des subventions et des relations avec les pouvoirs publics évoquée dans 20% des réponses :
- La stagnation ou la baisse des subventions, notamment des régions.
- Au-delà des seules questions financières, certaines associations ne se sentent pas reconnues et soutenues par les pouvoirs publics.

### Bilan 2023 et perspectives 2024

Toutes ces difficultés plaident sur les associations et les empêchent de mener à bien leurs projets. Les difficultés financières des associations à répercuter sur leur emploi qu'elle porte.

Face à cette situation, les associations évoquent la nécessité de :

- Rechercher de nouvelles sources de financement,
- Repasser leur modèle économique,
- Redéfinir le projet associatif et les activités menées pour s'adapter au contexte actuel.

### 7e Baromètre Flash de la COFAC

Alors que des difficultés à recruter des bénévoles occupent de près de la responsabilité de l'association (gestion, trésorerie, et autres dur) sont de plus en plus présentes, la formation tout au long du parcours bénévole reste très compliquée à mettre en œuvre. Les dispositifs (FDVA et CEC) sont peu connus, trop lourds pour beaucoup de bénévoles ou mal adaptés et les moyens de la COFAC pour répondre à cela sont très limités.

L'objectif des associations, et plus encore pour celles qui sont employées, est de plus en plus fragilisé par les difficultés de trésorerie récurrentes. Il est urgent de mettre en place des mécanismes de fonds d'urgence de trésorerie, un particulier pour permettre aux associations de bénéficier du FDVA.

Si les associations coopèrent très bien entre elles, elles ont encore beaucoup de mal à trouver des partenaires institutionnels. Les difficultés économiques qu'elles rencontrent les obligent à arbitrer entre leurs différentes activités.

L'objectif actuel des bénévoles aux formations permettant d'acquiescer les compétences nécessaires à la gestion des associations, révéler encore trop souvent le prix de responsabilité au sein des bénévoles les plus diplômés ou leurs des compétences supérieures, ce qui induit une réelle fragilité d'accès au bénévolat de responsabilité. Cet état de fait montre en réalité un accès à la citoyenneté active à deux vitesses. Peut-on imaginer renforcer la citoyenneté et la réinventer sans résoudre ce problème ?

### 7e Baromètre Flash de la COFAC

Réalisé par la COFAC en décembre 2023 / janvier 2024  
COFAC - Association Loi 1901  
32 rue Oberkampf - 75013 PARIS  
www.cofac.asso.fr

Nous contacter :

Maria-Claire MATTEL, Présidente  
marieclaire.mattel@cofac.com

Eva CAMPS, Coordinatrice nationale  
eva.camps@cofac.asso.fr

Loïc MELLETT, Chargé de communication  
loic.mellett@cofac.asso.fr

Tel : 01 43 53 80 83



## PARTENAIRES ET SOUTIENS

La COFAC est soutenue financièrement par :



La COFAC copilote avec OPALE et l'UFISC la mission du CRDLA CULTURE :



AVEC LE SOUTIEN DE



Partenaires :



La COFAC adhère à :





MUSIQUE



DANSE



THÉÂTRE



CIRQUE



PATRIMOINE



MUSEES



CINÉMA



RADIO &  
AUDIOVISUEL



FESTIVALS &  
FESTIVITÉS



LECTURE,  
PHILOSOPHIE...

# ÊTRE ACTEUR DE LA CULTURE



Coordination des Fédérations et Associations  
de Culture et de Communication

22 rue Oberkampf  
75011 PARIS  
Tél. 01 43 55 60 63  
[cofac.coordination@cofac.asso.fr](mailto:cofac.coordination@cofac.asso.fr)